



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE  
(CEEAC)  
COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE  
(COMIFAC)**



---

**REUNION MINISTERIELLE POST COPENHAGUE**

**COMMUNIQUE FINAL**

Sur convocation de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), une réunion des Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des pays d'Afrique Centrale s'est tenue le 21 avril 2010 à Brazzaville (Congo). Cette session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC a été précédée du 19 au 20 avril 2010 par la réunion des experts.

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC) et Tchad.

Y ont également pris part les représentants des organisations nationales, sous-régionales et partenaires au développement suivants : CEEAC, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC, ADIE, OAB, OCFSA, REPAR, REFADD, REJEFAC, REPALEAC, Banque Mondiale, PNUE, FAO, UNESCO, FFBC/BAD, CIFOR, UICN, GTZ, WWF, CARPE/USAID, Ambassade de Norvège en Angola.

La cérémonie officielle d'ouverture présidée par Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo a été marquée par trois allocutions respectivement du Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC, du Président en exercice de la COMIFAC et du Ministre Henri DJOMBO.

Dans son allocution, Monsieur Roger TCHOUNGUI, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC a remercié les hautes autorités congolaises pour avoir bien voulu accepter d'abriter la présente réunion. Il a présenté tout l'intérêt pour l'Afrique Centrale de faire bloc en vue d'obtenir les financements promis par la communauté internationale à Copenhague. Aussi, a-t-il souligné la grande importance stratégique pour la sous-région d'organiser une recherche pluridisciplinaire sur le climat en vue de se doter des informations utiles, pour les négociateurs et autres parties prenantes.

Prenant la parole, son Excellence Emmanuel BIZOT, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine et Président en exercice de la

COMIFAC a remercié le Gouvernement et le peuple congolais pour l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations depuis leur arrivée à Brazzaville. Il a ensuite évoqué les raisons qui justifient la tenue de cette concertation, avant de rappeler que le but visé est d'analyser les implications de la déclaration politique de Copenhague, les conclusions de la conférence de Paris et d'adopter une position commune pour les échéances futures. Les résultats de cette réunion a-t-il poursuivi devront permettre d'arriver ensemble à une position commune et forte pour les prochaines échéances.

Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo a ouvert les travaux de la réunion ministérielle post Copenhague. Dans son allocution, il a rappelé les engagements financiers des pays développés énoncés dans la déclaration politique de l'Accord signé à Copenhague. Aussi, a-t-il relevé toute l'importance d'un accord contraignant qui permettra d'adopter le mode de gouvernance, les modalités d'affectation des fonds, les mécanismes de renforcement des capacités et de transfert de technologie, ainsi que les obligations de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Après la cérémonie d'ouverture, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a été invité à présenter l'ordre du jour de la réunion articulé autour des points suivants :

- Mise en place du bureau ;
- Lecture du rapport de la réunion des experts ;
- Huis clos des Ministres ;
- Cérémonie de clôture.

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qui suit :

- Président : Son Excellence Emmanuel BIZOT, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine et Président en exercice de la COMIFAC
- Vice-Président : Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo
- Rapporteur Principal: Son Excellence HASSAN TERAP, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques de la République du Tchad
- Rapporteur n°2 : Monsieur Joseph NDUWIMANA, Directeur de Cabinet au Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi

Le rapport général de la réunion des experts a été présenté par Madame Bernadette HAKIZIMANA du Burundi. Ce rapport a fait l'objet de commentaires des Ministres dont l'essentiel des préoccupations se résume comme suit :

- L'importance des cinq (05) piliers de Bali de décembre 2007 dont les lignes directrices guident les actions des pays en matière d'adaptation et d'atténuation ;
- La pertinence de la révision du Plan de convergence afin de l'adapter aux évolutions du secteur forêts-environnement ;
- La nécessité d'une meilleure analyse par les pays de la COMIFAC du projet de texte de la conférence d'Oslo en circulation afin d'en dégager une position commune cohérente et conséquente qui tienne compte des intérêts de la sous-région. Compte tenu que les pays ne disposent pas de toutes les informations sur les contours dudit texte, il a été convenu de la tenue d'une réunion préparatoire des Ministres à la veille de la conférence d'Oslo pour consolider la position des pays d'Afrique Centrale ;
- L'importance d'une démarche concertée de la sous-région pour la désignation du siège du secrétariat intérimaire chargé d'animer le mécanisme de mobilisation et de gestion des fonds « fast start » au niveau international a été affirmée ;
- La nécessité de responsabiliser une institution financière régionale ou sous-régionale à l'instar de la Banque Africaine de Développement ou la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale pour abriter les fonds « fast-start » pour la sous-région.

Au cours du huis clos, les Ministres ont examiné les points suivants :

1. Projet de déclaration de Brazzaville sur la préparation des échéances de négociations sur les changements climatiques ;
2. Proposition de mise en place d'un groupe de recherche climat en Afrique Centrale ;
3. Opportunités pour la révision du Plan de Convergence.

1. Après des échanges fructueux, les résolutions suivantes ont été prises. En ce qui concerne le projet de déclaration de Brazzaville sur la position commune des Ministres en charge de l'environnement et des forêts sur la préparation des négociations post Copenhague, les Ministres ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité du document et félicité les experts. Ils ont par conséquent adopté la déclaration de Brazzaville avec des amendements.

2. Relativement à la mise en place du groupe de recherche climat d'Afrique Centrale, les Ministres ont adopté le principe de la création de ce groupe dénommé « groupe d'experts d'Afrique Centrale sur le climat (GEEAC) ». Ils ont invité le Secrétariat Général de la CEEAC à finaliser le processus de la création de ce groupe et à soutenir son fonctionnement ;
3. Concernant l'opportunité de la révision du Plan de Convergence, les Ministres ont adopté le principe d'actualiser le plan de convergence afin d'y intégrer les thématiques prioritaires émergentes. Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à mobiliser l'expertise et les appuis financiers nécessaires pour conduire à terme la révision dudit Plan de Convergence.

XXXX

Au terme de ses travaux, la conférence des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Congo, son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Brazzaville, le 21 avril 2010

Les Ministres